



AUDIT CONSEIL ASSISTANCE

J-M. BELLE
M. RECHARD

ABAH

Siège social : 5 rue de la Font Neuve, 03140 CHANTELLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31/12/2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31/12/2018

A l'assemblée générale de l'association ABAH

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ABAH relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous nous sommes également assuré que les opérations attachées au CPOM, notamment l'affectation du résultat, étaient conformes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux membres de l'association ABAH.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

- Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à VICHY, le 25 juillet 2019

Pour la société Audit Conseil Assistance,
Commissaire aux comptes

Marc RECHARD,
Commissaire aux comptes



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

CA Bilan propre Annexe 4 (résultat non affecté) ACTIF
Dossier : ZABAH - combine ABAH - Périodes de : 01/2018 à 12/2018

Libellé	Montant brut 2018	Amort. et prov. 2018	Montant net 2018	Montant net 2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	15 195	15 195		2 607
Autres immobilisations incorporelles	11 209	4 951	6 258	3 069
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	62 647		62 647	62 647
Constructions	2 833 474	1 758 383	1 075 091	1 210 780
Installations techniques, matériels et outillage	683 800	603 074	80 726	123 588
Autres immobilisations corporelles	647 756	501 462	146 295	192 120
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations Financières :				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	4 534		4 534	4 534
Prêts				22 500
Autres immobilisations financières	401 592		401 592	400 392
TOTAL I	4 660 208	2 883 064	1 777 143	2 022 237
Comptes de liaison (1)	1 337 685		1 337 685	221 580
TOTAL II	1 337 685		1 337 685	221 580
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures	382 963	176 278	206 685	210 495
Autres approvisionnements	1 443		1 443	3 051
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis	7 948		7 948	8 810
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 867		1 867	1 237
Créances (2) :				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	284 385	11 252	273 133	207 389
Autres créances	247 385		247 385	235 805
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 905 349		1 905 349	1 470 171
Charges constatées d'avance	22 286		22 286	8 029
TOTAL III	2 853 626	187 530	2 666 096	2 144 987
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion (actif) VI				
TOTAL ACTIF (I +II+III+IV+V+VI)	8 851 518	3 070 594	5 780 924	4 388 804
(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement et les autres établissements et services concernés.				
(2) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an :				
(3) Dont créances mentionnées à l'article R. 314-96 du CASF.				

CA Bilan propre Annexe 4 (résultat non affecté) PASSIF
Dossier : ZABAH - combine ABAH - Périodes de : 01/2018 à 12/2018

Libellé	Montant net 2018	Montant net 2017
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	89 692	89 692
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
Dons et legs	20 000	20 000
Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
Réserves :		
Excédents affectés à l'investissement	1 338 687	1 338 687
Réserves de compensation	26 334	26 334
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	52 206	52 206
Autres réserves	622 866	622 866
Report a nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	18 197	142 957
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs		
Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-10 662	-10 662
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	383 837	-124 759
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 700	3 600
Provisions réglementées :	89 486	89 486
dont Couverture du besoin en fonds de roulement		
dont Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations		
dont Réserves des plus-values nettes d'actif	89 486	89 486
Immobilisations grevées de droits		
TOTAL I	2 633 344	2 250 406
Comptes de liaison	871 444	
TOTAL II	871 444	
Provisions pour risques		22 500
Provisions pour charges	230 876	310 052
Fonds dédiés		
TOTAL III	230 876	332 552
DETTES (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 390 083	1 030 254
Emprunts et dettes financières divers (3)	7 530	7 288
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	213 795	203 438
Dettes sociales et fiscales	430 628	485 853
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		71 993
Autres dettes (5)	2 856	7 020
Produits constatés d'avance	370	
TOTAL IV	2 045 261	1 805 846
Ecart de conversion (passif) TOTAL V		
TOTAL PASSIF (I +II+III+IV+V)	5 780 924	4 388 804
(1) Dont compte 1201 et compte 1291 résultats sous contrôle de tiers financeurs.		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) En particulier : cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.		
(4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :		
(5) Dont fonds des majeurs protégés :		

CA Compte de résultat M22 (résultat non affecté) PRODUITS
Dossier : ZABAH - combine ABAH - Périodes de : 01/2018 à 12/2018

PRODUITS	Exercice 2018	Exercice 2017s
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	19 988	9 492
Production vendue :		
- prestations de services	645 913	626 010
- divers	1 312 297	969 573
Production stockée ou déstockage de production	-862	4 843
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	2 119 909	2 101 093
Subventions d'exploitations et participations	137 379	160 609
Reprises sur amortissements et provisions	107 759	608
Transferts de charges	17 764	3 512
Autres produits	1 022 855	910 321
TOTAL I	5 383 003	4 786 060
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations financières		
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	1 678	2 482
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	1 678	2 482
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	910	35 972
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	233 513	52 262
Reprises sur provisions :		
- reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		
- reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif		
- reprises sur autres provisions		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Transferts de charges		
TOTAL III	234 423	88 234
TOTAL DES PRODUITS	5 619 104	4 876 776
RESULTAT DEBITEUR = Déficit		124 759
TOTAL GENERAL (I + II + III)	5 619 104	5 001 535

CHARGES	Exercice 2018	Exercice 2017
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et fournitures	947 427	883 271
Variation de stock	-40 512	-61 695
Achats d'autres approvisionnements	38 378	33 663
Variation de stock	1 608	-746
Achats non stockés de matières et fournitures	386 657	420 546
Services extérieurs et autres	899 431	643 204
Impôts, taxes et versements assimilés :		
- sur rémunérations	68 408	69 425
- autres	18 356	16 793
Charges de personnel :		
- salaires et traitements	1 850 762	1 866 811
- charges sociales	670 556	664 975
Dotations aux amortissements et provisions :		
Dotations aux amortissements :		
- des immobilisations	237 227	240 093
- des charges d'exploitation à répartir		
Dotations aux provisions :		
- sur actif circulant	51 864	32 494
- pour risques et charges d'exploitation		53 784
Autres charges	50 150	42 777
Comptes en dehors du plan comptable officiel pour les Charges d'Exploitation (à analyser)		0
TOTAL I	5 180 311	4 905 396
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	17 670	22 387
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	17 670	22 387

CHARGES	Exercice 2018	Exercice 2017
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Exercice courant	1 379	
Exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	35 906	72 918
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		
- dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif		833
- dotations aux autres provisions réglementées		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Impôts sur les sociétés		
TOTAL III	37 284	73 752
TOTAL DES CHARGES	5 235 266	5 001 535
RESULTAT CREDITEUR = Excédent	383 837	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	5 619 104	5 001 535

Tableau des immobilisations
Dossier : ZABAH - combine ABAH - Périodes de : 01/2018 à 12/2018

Immobilisations	Immobilisations au 1er Janvier 2017	Acquisitions de l'Exercice 2018	Diminut. Résultant des Sorties Exercice 2018	Immobilisations au au 31 Décembre 2018	Comptes Immobilisations 2018
Immobilisations incorporelles					
201 Frais d'établissement	15 195			15 195	15 195
203 Frais de recherche et de développement					
205 Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	5 801	5 408		11 209	11 209
206 Droit au bail					
208 Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
211 Terrains	62 647			62 647	62 647
212 Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure					
213 Constructions sur sol propre	2 031 851			2 031 851	2 031 851
214 Constructions sur sol d'autrui	801 624			801 624	801 624
215 Installations, matériel et outillage techniques	702 087	10 959	29 246	683 800	683 800
218 Autres immobilisations corporelles	646 140	1 948	332	647 756	647 756
Dont Matériel de transport (2182)	87 506			87 506	87 506
Dont Matériel de bureau (2183)	92 885	1 948	332	94 501	94 501
TOTAL GENERAL	4 265 345	18 316	29 579	4 254 082	4 254 082

CA Tableau des amortissements

Dossier : ZABAH - combine ABAH - Périodes de : 01/2018 à 12/2018

Amortissements	Amortissements cumulés 2017	Dotations de l'Exercice 2018	Diminut. Résultant des Sorties Exercice 2018	Amortissements Cumulés 2018	Compte amortissements 2018
Amortissements des immobilisations incorporelles					
2801 - Frais d'établissement	12 588	2 607		15 195	15 195
2803 - Frais de recherche et de développement					
2805 - Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim.	2 732	2 228	9	4 951	4 951
2806 - Droit au bail					
2807 - Fonds commercial (établissements privés)					
2808 - Autres immobilisations incorporelles					
Amortissements des immobilisations corporelles					
2811 - Terrains					
2812 - Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure					
2813 - Constructions sur sol propre	1 268 354	85 069		1 353 423	1 353 423
2814 - Constructions sur sol d'autrui	354 340	50 620		404 960	404 960
2815 - Installations, matériel et outillage techniques	578 499	45 132	20 557	603 074	603 074
2818 - Autres immobilisations corporelles	454 020	47 651	209	501 462	501 462
28182 - dont matériel de transport	76 347	6 842		83 189	83 189
28183 - dont matériel de bureau	72 377	8 371	209	80 538	80 538
- dont matériel informatique					
TOTAL GENERAL	2 670 533	233 307	20 776	2 883 064	2 883 064

CA Tableau des provisions, dépréciation, fonds dédiés et réserves de compensation
Dossier : ZABAH - combine ABAH - Périodes de : 01/2018 à 12/2018

Prov., dép., fds déd. et rés. compens.	Montants 2017	Dotations de l'Exercice 2018	Reprises de l'Exercice 2018	Montants 2018	Contrôle provisions 2018
Réserves de Compensation					
10686 - Des Déficits d'Exploitation	26 334			26 334	26 334
10687 - Des Charges d'Amortissement					
Provisions Réglementées					
141 - Destinées à la Couverture du Besoin en Fonds de Roulement					
142 - Pour Renouvellement des Immobilisations					
144 - Provisions pour impôts (établissements privés)					
145 - Amortissements Dérogatoires					
146 - Provision spéciale de réévaluation (établissements privés)					
147 - Plus-values réinvesties (établissements privés)					
148 - Autres provisions réglementées	89 486			89 486	89 486
14861 - dont réserves des Plus-Values Nettes d'Actif Immobilisé	89 486			89 486	89 486
14862 - dont réserves des Plus-Values Nettes d'Actif Circulant					
Provisions pour Risques et Charges					
151 - Provisions pour Risques	22 500		22 500		
153 - Provisions pour pensions et obligations similaires (ets privés)					
155 - Provisions pour impôts (établissements privés)					
157 - Provisions pour Charges à Répartir sur Plusieurs Exercices					
158 - Autres Provisions pour Charges	310 052		79 176	230 876	230 876
Dépréciations					
29 - Dépréciation des Immobilisations					
39 - Dépréciation des Stocks et En-Cours	131 955	44 323		176 278	176 278
49 - Dépréciation des Comptes de Tiers	9 794	1 588	130	11 252	11 252
59 - Dépréciation des Comptes Financiers					
Fonds Dédiés					
194 - Sur Subventions de Fonctionnement					
195 - Sur Dons Manuels Affectés					
197 - Sur Legs et Donations Affectés					
TOTAL GENERAL	590 121	45 911	101 806	534 226	534 226

ETAT CREANCES ET DETTES AU 31/12/2018

A. C. A.
Commissaire aux Comptes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au +	A + d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISE				
Autres immobilisations financières	406 126 €	406 126 €		
DE L'ACTIF CIRCULANT				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 867 €	1 867 €		
Créances usagers et comptes rattachés	284 385 €	273 133 €	11 252 €	
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et Organismes sociaux				
État et autres collectivités	19 729 €	19 729 €		
Débiteurs divers	227 657 €	227 657 €		
Charges constatées d'avance	22 286 €	22 286 €		
TOTAUX	962 050 €	950 798 €	11 252 €	
ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au +	A + d'un an et - de 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts	1 390 083 €	625 370 €	422 732 €	341 981 €
Dettes financières	7 530 €	7 530 €		
Fournisseurs et comptes rattachés	213 795 €	213 795 €		
Personnel et comptes rattachés	156 568 €	156 568 €		
Sécurité Sociale et Organismes soc.	208 861 €	208 861 €		
Etat et autres collectivités	65 199 €	65 199 €		
Autres dettes	2 856 €	2 856 €		
Dettes sur immobilisations	- €	- €		
Produits constatés d'avance	370 €	370 €		
TOTAUX	2 045 262 €	1 280 549 €	422 732 €	341 981 €
			- €	

Tableau des créances & dettes consolidé

Règles et méthodes comptables

(Articles R.123-195 et R 123-196 du code de commerce)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 5 780 924€

Et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de :
383 837 euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 10 avril 2019.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999
- La loi n°83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements comptables :
 - o 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
 - o 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
 - o 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs

Faits caractéristiques de l'exercice :**1) CPOM**

Un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour les années 2013 à 2017 a été signé le 5 février 2013 avec :

L'Agence Régionale de Santé d'Auvergne

Le Conseil Général

Le groupement SAGESS

L'association ABAH

L'association AGEPAPH

L'association AVERPAHM.

Un avenant à ce premier Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) a été signé en date du 20/03/2018 pour une année supplémentaire et un deuxième avenant a été en date du 3 janvier 2019 pour une année.

Dans le cadre de ce contrat, nous avons été amenés à opter pour une organisation comptable différente. Ces modifications portent notamment sur :

- L'établissement de comptes administratifs dont le résultat des établissements (sauf les ESAT entreprise et la MAF de Montvicq) ressort à 0. Cela nous permet de constater le résultat de l'ensemble des structures du CPOM dans le compte administratif de SAGESS.
- La constatation des indemnités de fin de carrière dans les comptes de l'association et non plus par une simple information dans l'annexe.

2) Périmètre de l'association :

Les comptes annuels de l'association ABAH arrêtés au 31 décembre 2018 se traduisent par un bénéfice de 383 837 euros qui se compose comme suit :

ABAH SIEGE	149 960
ESAT LOIRE ET BESBRE SOCIAL	0
ESAT GENETAIX SOCIAL	0
ASTROLABE	0
SAVS	0
ESAT LOIRE ET BESBRE ENTREPRISE	60 731
ESAT LES GENETAIX ENTREPRISE	215 037
MAFM	- 41 891

L'exercice 2018 est la sixième année en Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM). L'association ABAH fait partie du groupement SAGESS, signataire du CPOM. Une organisation a été définie par l'ensemble des partenaires du groupement SAGESS. Il a, notamment, été décidé que les établissements auraient un résultat nul. De cette manière, les résultats sont inscrits au bilan du groupement (point détaillé paragraphe ci-dessus). Concernant l'ABAH, l'association, la Maison d'Accueil Familial de Montvicq et les ESAT entreprise de Diou et Genetaix ne sont pas concernés par le CPOM.

Les résultats transférés au GCSMS SAGESS sont les suivants :

ESAT LOIRE ET BESBRE SOCIAL	-30 821€
ESAT GENETAIX SOCIAL	8 523€
ASTROLABE	-20 816€
SAVS	-47 823€
SAJ	-3 151€

3) Résultat ABAH siège :

Le résultat de l'exercice pour l'ABAH siège ressort bénéficiaire de 149 960 euros.

4) Maison d'Accueil Familiale de Montvicq

Par un acte du 12 janvier 2015, il a été réalisé une fusion-absorption de la MAFM par l'ABAH. Cette fusion-absorption a été réalisée sur les bases suivantes :

- Montant de l'actif apporté : 91 240.67€
- Montant du passif pris en charge : 116 317.18€
- Soit une insuffisance nette de fusion de : 25 076.51€

La fusion a été réalisée avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Durant l'année 2017, nous avons réalisé des travaux de manière à augmenter la capacité de l'établissement. Ces travaux ont été finis au début de l'année 2017.

Le montant des travaux réalisés en 2016 se sont élevés à 120 659,72€ auxquels nous avons ajouté 2016,08€ d'investissement en 2017 ce qui nous fait un coût total de 122 675.80€ pour les quatre logements supplémentaires.

Evènements significatifs postérieurs à compter de la clôture :

Rien à signaler.

Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre excepté pour

l'indemnité de fin de carrière. Sur les exercices précédents, cette information était donnée dans l'annexe. A partir de l'exercice 2013, l'indemnité de fin de carrière est comptabilisée dans les comptes de l'association. Nous avons ainsi constaté lors de l'exercice 2018 :

La provision au 31/12/2018 pour un montant de 230 876€.

Il en ressort un produit net constaté sur l'exercice de 79 176€.

L'indemnité de fin de carrière a été calculée sur les bases suivantes :

- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Evolution annuelle des salaires : 1%
- Taux monétaire : 2.69%
- Taux de charges patronales : 47.95%

- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les frais accessoires (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Comme le prévoit la circulaire DGCS n°2012-173 du 19 avril 2012, les frais d'évaluation externes ont été comptabilisés en immobilisation incorporelle et amortis sur cinq ans.

Amortissements Conformément à la réforme du traitement applicable au 01/01/05 et introduite par le règlement CRC 2004-06, la durée des amortissements pour dépréciation est calculée pour traduire au mieux le mode de consommation des avantages économiques de l'immobilisation, c'est-à-dire pour correspondre au mieux au rythme d'utilisation probable de celle-ci.

Les durées d'amortissement sont déterminées en fonction de la durée d'utilisation appréciée site par site et éléments par éléments, en tenant compte des conditions d'exploitation propre à chaque bien.

Ces durées peuvent varier d'un site à l'autre et d'un élément à l'autre.

Tous les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire

La base amortissable est constituée par la valeur d'origine des acquisitions, celle-ci n'est pas diminuée de la valeur résiduelle. L'association ne cède que très rarement des éléments de l'actif immobilisé.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Participation, autres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « du dernier prix d'achat connu ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Méthodes comptables

Du fait de la signature du CPOM , nous avons établi les comptes annuels en respectant les mêmes méthodes que les exercices précédents excepté pour :

1) les indemnités de fin de carrière : voir paragraphe ci-dessus.

2) les résultats des établissements entrant dans les champs du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyen). Trois établissements ne sont pas concernés par ce dispositif : l'ESAT entreprise des Genetaix , l'ESAT entreprise Loire et Besbre et la Maison d'Accueil Familial de Montvicq. Les autres établissements ressortent avec un résultat nul. Nous avons opté pour l'organisation comptable suivante :

- les dotations prévues dans le cadre du CPOM sont comptabilisées dans un compte de produit du groupe 1 (compte 73).

- L'ajustement pour obtenir un résultat de 0 se fait soit par une écriture comptabilisée dans un compte de charge exceptionnelle du groupe 3 (compte 67) en cas d'excédent soit par une écriture comptabilisée dans un compte de produit exceptionnel du groupe 3 (compte 77) en cas de perte.

- Dans les deux cas, la contrepartie est constatée dans le compte de liaison SAGESS, ce qui permet de constater le résultat dans les comptes du groupement.